



FONDS DE COMMERCE A CEDER

SUITE A LIQUIDATION JUDICIAIRE



PROCEDURE :

LJ : SARL COMPAGNIE FERMIERE
BATEGUIER

JUGEMENT DE LJ : 22 Juillet 2025

MANDATAIRE JUDICIAIRE : SELARL GM

CONTACT : Téléphone : 04.92.28.03.94

Courriel : etude@mj-gm.fr

Vente au visa de l'article L.644-2 du Code de commerce (Liquidation judiciaire simplifiée)

FONDS DE COMMERCE : Restaurant - Bar

ADRESSE : 7 Rue du Batéguier 06400 CANNES

CHIFFRE D'AFFAIRES DU DERNIER EXERCICE : Inconnu

LICENCE DE DÉBIT DE BOISSONS : NON

DELAI POUR FAIRE OFFRE JUSQU'AU : Jusqu'au Vendredi 26 Septembre 2025 à 12h00

PRIX MINIMUM SOUHAITE : 35.000,00 €

BAIL :

DUREE : Jusqu'au 31/12/2025

LOYER CONTRACTUEL : 2,000,00 € Hors Taxes et Hors Charges/mois payable d'avance hors indexation
+ provision/charges de 100,00 €/mois + provision Taxe Foncière de 125,00 €/mois

LOYER ACTUEL : 2.645,00 € TTC/mois (loyer + charges)

DEPOT DE GARANTIE : deux termes de loyer

DESTINATION DES LOCAUX : Bar - Restauration

DESCRIPTION : rdc 40m2 environ

CLAUDE DE SOLIDARITE PRENEUR/CESSIONNAIRE : OUI

A l'ouverture de la procédure collective le bailleur déclare un arriéré de loyers de 13.750,34 €.

CONDITIONS POUR FAIRE OFFRE :

DELAI : Jusqu'au Vendredi 26 Septembre 2025 à 12h00 en l'étude de MOUGINS

PRIX MINIMUM SOUHAITÉ : 35.000,00 €

PIECES A TRANSMETTRE :

- Attestation bancaire de financement de l'acquisition envisagée,
- Versement (chèque remis à l'encaissement, chèque de banque ou virement) de 10% du prix, conservé par la liquidation judiciaire en cas de défaillance de la part de l'acquéreur après que son offre ait été retenue.
- Copie de la pièce d'identité de la personne physique acquéreuse ou des dirigeants de la personne morale acquéreuse,
- Extrait d'immatriculation et statuts de la personne morale acquéreuse,
- Attestation d'absence de lien de parenté ou d'alliance avec les dirigeants et associés de la SARL COMPAGNIE FERMIERE BATEGUIER

L'ensemble des frais, honoraires et droits relatifs aux actes et formalités de cession est à la charge de l'acquéreur retenu.